

Mise à l'honneur des maires sortants et des médaillés du Salon de l'Agriculture

À l'occasion du dernier Conseil communautaire de la mandature, Monsieur le Président a tenu à saluer l'engagement des maires du territoire ayant fait le choix de ne pas se représenter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, et de les remercier pour leur implication au service de leurs communes et de l'intercommunalité tout au long de leur mandat.

Cette séance a également été l'occasion de mettre à l'honneur les producteurs du territoire distingués lors du Salon de l'Agriculture 2026. Ont ainsi été félicitées la Société Coopérative Agricole de Fromagerie d'Arinthod, récompensée par une médaille d'argent pour le Moelleux d'Arinthod, la société Juraflöre – site de Saint-Maurice-Crillat, médaillée d'argent pour son Comté AOP, ainsi que la société Juraflöre – site de Largillay-Marsonnay, qui a obtenu une médaille d'or pour son Comté AOP.

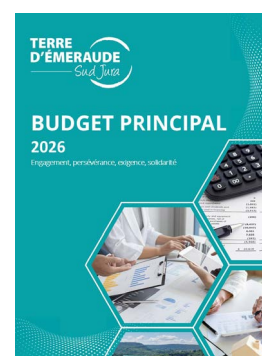


BUDGET - Vote des Budgets Primitifs 2026 et des budgets annexes

Le Conseil Communautaire a approuvé les budgets principal et annexes de la collectivité pour l'année 2026.

S'agissant du budget principal (d'un total de 39 793 M€), un document joint en annexe a permis de présenter les chapitres principaux en dépenses et en recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce document est aussi consultable depuis l'application Terre d'Émeraude, si vous souhaitez plus de détails.



DOMAINES ET PATRIMOINE - UXELLES – Acquisition de deux lots et d'un local commercial

Lors de la vente du Centre de vacances les « Crozats » à Uxelles à la SAS MON PLACEMENT IMMO, il avait été envisagé le rachat de lots dans la copropriété créée par la société. Cette acquisition vise à confirmer l'intérêt de la collectivité pour ce projet immobilier touristique et à pouvoir accueillir temporairement un salarié, un professionnel de santé ou un saisonnier pour les structures touristiques gérées par T.E.C. Deux lots d'une superficie de 75,7m2 et un local à usage de réunion ont été acquis au prix global et forfaitaire de 155 000€.



DOMAINES ET PATRIMOINE – Acquisition de terrain à l'euro symbolique pour la construction d'un groupe scolaire sur la Commune de La Chailleuse.



Terre d'Émeraude Communauté, compétente en construction et gestion d'équipements scolaires, porte un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à La Chailleuse. Pour ce projet, la Commune de La Chailleuse a décidé la cession à Terre d'Émeraude Communauté d'une parcelle d'environ 3 500 m² (section 488 B 259, classée en zone UE au PLUI) à l'euro symbolique, pour la création de ce groupe scolaire qui sera construit en partenariat avec la Communauté de communes Porte du Jura.

Produit 2025 de la Taxe d'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD) : Reversement entre les communes membres

La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, introduite en 2024, est allouée aux collectivités territoriales compétentes en matière de voirie. Le décret n° 2025-964 définit sa répartition pour financer l'entretien des routes, incluant un reversement partiel aux communes par les EPCI à fiscalité propre. Les sommes collectées sont principalement affectées à l'AFITF, aux départements et aux EPCI. Pour l'exercice 2025, Terre d'Émeraude Communauté a perçu 47 126 €, que le Conseil communautaire a décidé de reverser intégralement aux communes membres, répartis proportionnellement à la longueur de voirie recensée au 1^{er} janvier 2025.



MUSÉE DU JOUET - Approbation des orientations du Projet Scientifique et Culturel (PSC)

La Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, gestionnaire du Musée du Jouet, a engagé la révision de son Projet Scientifique et Culturel (PSC), document cadre définissant les orientations stratégiques de l'établissement en matière de conservation, d'enrichissement des collections, de médiation et de développement des publics. Ce document précise notamment :

- les orientations scientifiques relatives aux collections et à leur conservation ;
- les axes de valorisation et de médiation culturelle ;
- la stratégie de développement des publics ;
- les perspectives d'évolution du musée.

